

Décisions du Conseil de l'Association intercommunale de la Piscine et du camping de la Venoge

Séance du 09.04.2025

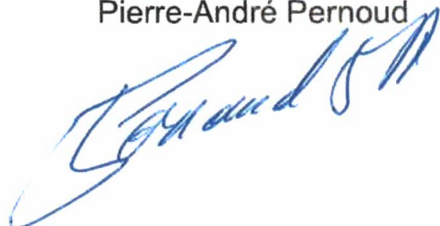
Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 avril 2025 à Pomaples, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté les comptes de l'AIPCV pour l'exercice 2024 tels que présentés**

La gestion et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum (art 160 al. 2 LEDP).

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président
Pierre-André Pernoud



La Secrétaire
Patricia Gabriel

